



COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 16 octobre 2020

MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 à 18h30

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre à dix huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 7 octobre, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc, LEROY Michel, HENRY Catherine, CORBEAU Aline, LECHANTEUX Valérie, RÉVEILLE Loïc, GUIBOUT Audrey

Absents excusés : BARADU Philippe, BERAIL Philippe, HUET Esteban, GUILLOIS Véronique

Secrétaire de séance : GUIBOUT Audrey

Membres convoqués : 11
Membres présents : 7
Membres votants : 7

AJOUT à l'ordre du jour :

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour :

- Mayenne relance – volet communal
- Désignation d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de la Vaige et la commission de l'Erve du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS)

Voici l'ordre du jour :

- Attribution du marché pour la réhabilitation de la salle multi-activités
- QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION 2020-10-14-1

ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Vu la délibération n° 2020-06-03-7 validant le projet de réhabilitation de la salle multi-activités et autorisant le maire à lancer la consultation,

L'opération fait l'objet d'une seule tranche et se répartit en 9 lots

Un avis d'appel à concurrence a été publié sur le Ouest France par Médialex le mercredi 29 juillet 2020 avec un avis rectificatif en date du 28 juillet 2020 puis un avis rectificatif en date du 4 septembre 2020 et sur le profil acheteur www.paysmeslaygrez.fr/entreprendre/autres/les-marchés-publics

Au regard de l'analyse des offres établie sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation (valeur technique : 40 % et prix des prestations : 60 %) par le maître d'œuvre sur l'ensemble des dossiers reçus, le représentant du pouvoir adjudicateur propose de retenir les entreprises citées ci-dessous comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : VRD - maçonnerie : SMRBA - SARL DURET SABIN – 53260 ENTRAMMES : **58 582.08 € HT**
- Lot 2 : Bardage – couverture : SARL LUTELLIER Charpente – 53230 COSSE LE VIVIEN : **60 336.62 € HT**
- Lot 3 : Menuiseries extérieures bois et aluminium : SARL MDH – 72430 CHANTENAY-VILLEDIEU : **51 500.00 € HT**
- Lot 4 : Cloisons sèches – isolation – faux plafonds : ACTIS EURL LATOUR – 53810 CHANGE : **24 438.67 € HT**
- Lot 5 : Menuiseries intérieures – bar : SARL MDH – 72430 CHANTENAY-VILLEDIEU : **19 838.08 € HT**
- Lot 6 : Carrelage – faïence : LANDRON SAS – 53260 FORCE : **24 706.61 € HT**
- Lot 7 : Peintures : SARL MONTSURS DECORS – 53150 MONTSURS : **12 299.75 € HT**
- Lot 8 : Plomberie – ventilation – chauffage : ENERGIE + 53 – LAVAL : **26 811.11 € HT**
- Lot 9 : Electricité : ELEC EAU EURL - 72300 SABLE SUR SARTHE : **35 136.81 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- . **AUTORISE** le maire à signer les marchés et tout document relatif à ces marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus.
- . **AUTORISE** le maire à signer les avenants éventuels à intervenir dans le cadre des marchés à maîtrise d'œuvre et des marchés des entreprises.

DÉLIBÉRATION 2020-10-14-2

MAYENNE RELANCE – VOLET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoire.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 9 805 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 9 805 € pour les travaux de voirie 2020.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER POUR A LA COMMISSION DE L'ERVE et A LA COMMISSION DE LA VAIGE DU SYNDICAT DE BASSIN ENTRE MAYENNE ET SARTHE (SBeMS)

Le Conseil Municipal **DESIGNE** les conseillers suivants pour siéger aux commissions de la Vaige et de l'Erve du SBeMS :

- . Commission de l'Erve : M. LEROY Michel
- . Commission de la Vaige : M. LANDELLE Jean-Luc

SÉANCE du 14 octobre 2020
Délibérations prises du N°2020-10-14-1 au N°2020-10-14-2

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2020-10-14-1	Attribution des marchés pour la réhabilitation thermique de la salle multi-activités
N° 2020-10-14-2	Mayenne relance – volet communal

Prochaine réunion de conseil municipal : Mercredi 2 décembre 2020.

Fait à CHEMERE LE ROI, le 16 octobre 2020

Le Maire
LANDELLE Jean-Luc